

La médiathèque

Le site

- 823 m²
- 50 places assises sur tables de travail
- 12 chauffeuses dans l'espace nouveautés
- 6 postes informatiques de consultation
- 1 photocopieur-scanner, 3 scanners de bureau
- Connexion wifi

Les collections

- 21 000 livres (+ 700 livres anciens)
- 4 800 travaux d'étudiants (TPFE, PFE, MFE) dont 2 300 consultables en ligne (25 000 toutes ENSA confondues)
- 500 cartes et plans en accès libre
- 2 000 DVD (documentaires et fictions)
- Plateforme de Vidéo à la Demande ArchiRès ARTE
- 100 abonnements de revues (françaises et étrangères / format papier et numérique)
- 50 ebooks
- Bases de données en ligne (Art & Architecture complete, Building Types Online, Dicobat online, IGN pro, Point de Vue... > Identifiants disponibles sur demande)

Informations pratiques

Service documentation 03 83 37 25 84

Mail : documentation@nancy.archi.fr

Site : www.nancy.archi.fr/fr/mediatheque.html

Accueil, consultation, prêts et retours :

lundi au mercredi 9h - 18h

jeudi 11h - 18h

vendredi 9h - 17h

École d'architecture de Nancy

2, rue Bastien-Lepage

54000 Nancy

Tram 1 - arrêt Saint Georges



école
nationale
supérieure
d'**architecture**
de
Nancy

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque

Située au cœur du bâtiment Vacchini, la Médiathèque de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy est accessible à tout public dans un cadre agréable et studieux. La médiathèque propose des collections adaptées aux enseignements dans les domaines de l'architecture, de la construction, de l'urbanisme, de l'habitat, du paysage, de l'histoire de l'art... De nombreux types de documents sont représentés : livres, périodiques, travaux d'étudiants, DVD, cartes et ressources numériques (ebooks, VàD...). Des ordinateurs, un photocopieur et des scanners sont disponibles en libre accès dans les zones de travail. Des espaces de lecture aménagés offrent un cadre idéal pour découvrir les nouveautés, feuilleter les nombreuses revues, réviser ou simplement profiter d'un temps de repos entre deux cours. Afin de faciliter les recherches et l'utilisation des services proposés par la médiathèque, l'équipe de documentalistes ainsi que des moniteurs étudiants sont au service des usagers.



**Mail du service
(à privilégier)**
documentation@
nancy.archi.fr

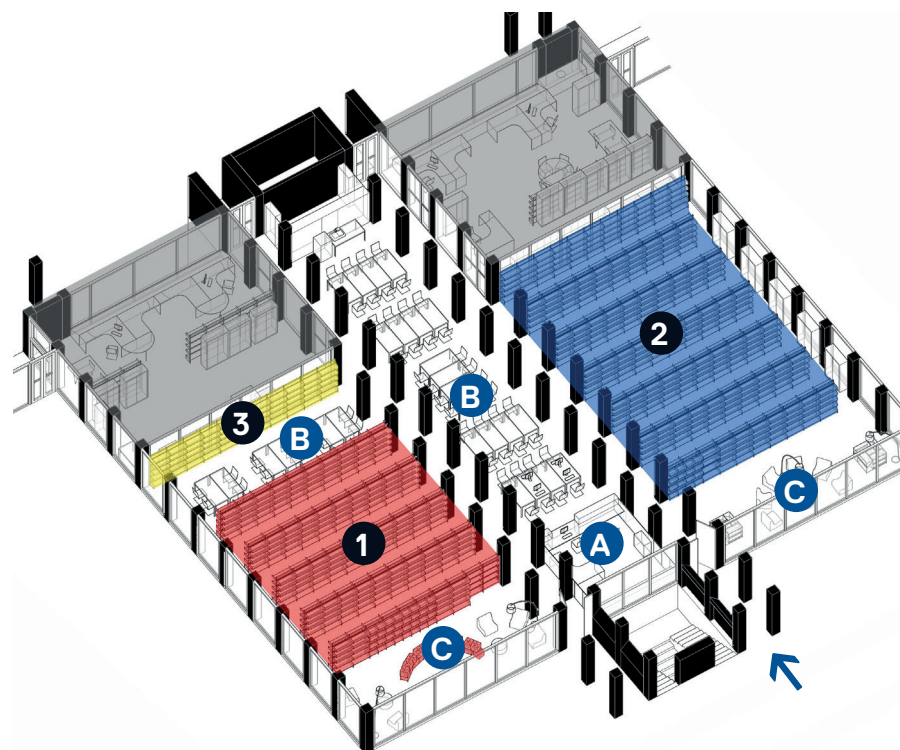
Isabelle BRADEL
Responsable du
service documentation
03 83 30 81 14
isabelle.bradel@nancy.
archi.fr

Clémence CASSARD
Ajointe à la
responsable du service
03 83 30 81 12
clemence.cassard@
nancy.archi.fr

**Marie-Claude
CRAUTZ**
Accueil, Prêt
Prêt entre bibliothèques
03 83 30 81 16
marie-claude.crautz@
nancy.archi.fr

Florian DESCAMPS
Documentaliste
03 83 30 81 10
f.descamps@nancy.
archi.fr

Les collections



- | | |
|----------------------------|-----------------|
| A ACCUEIL / PRÊT | 1 REVUES |
| B ZONES DE TRAVAIL | 2 LIVRES |
| C ESPACE NOUVEAUTÉS | 3 DVD |

Rechercher, consulter, emprunter



CATALOGUE NUMÉRIQUE

Le catalogue de la médiathèque est consultable en ligne sur **ArchiRès**, le portail documentaire commun des bibliothèques des écoles d'architecture et de paysage :

www.archires.archi.fr

SE REPÉRER À LA MÉDIATHEQUE

Chaque livre est identifié par une cote, un code qui détermine son emplacement parmi les rayonnages.

Les cotes sont définies selon un plan de classement : la Classification Décimale Universelle.

Les revues sont classées par ordre alphabétique.

Les documentalistes et la signalétique sont là pour vous aider à vous orienter dans la médiathèque.

Le plan ci-contre offre un aperçu de l'emplacement des collections.



CONDITIONS DE PRÊT

Le prêt pour les étudiants de l'école est géré sur présentation de la carte d'étudiant.

Licence : 3 livres + 3 DVD pour 2 semaines

Master et + : 5 livres + 3 DVD pour 2 semaines

HMONP : 5 livres + 3 dvd pour 1 mois

L'emprunt est aussi possible pour le public extérieur (voir conditions sur le site internet de l'école).

Sont exclus du prêt les revues, certains ouvrages (marqués d'un point rouge), les travaux d'étudiants, les usuels et le fonds cartographique.

BON À SAVOIR

Exceptionnellement, il est possible d'obtenir des documents d'autres médiathèques d'écoles d'architecture via le « Prêt entre Bibliothèques » (PEB). Ce service est réservé aux étudiants à partir du cycle Master.

! Pénalités de retard :
x jours de retard = x jours de suspension
Tout document abîmé ou perdu
devra être remboursé.